

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **11 avril 2016**

Décision n° **CP-2016-0830**

commune (s) :

objet : Mission d'études et d'expertises pour la mise en oeuvre du projet urbain Carré de Soie - Autorisation de signer le marché de prestations intellectuelles à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée aux ressources - Service finances, achats, ressources

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 1er avril 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 12 avril 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, M. Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet.

Absents excusés : M. Le Faou (pouvoir à M. Llung), Mme Vessiller (pouvoir à Mme Laurent), M. Képénékian (pouvoir à Mme Picot), Mme Piantoni (pouvoir à M. Desbos).

Absents non excusés : M. Vesco.

Commission permanente du 11 avril 2016**Décision n° CP-2016-0830**

objet : **Mission d'études et d'expertises pour la mise en oeuvre du projet urbain Carré de Soie - Autorisation de signer le marché de prestations intellectuelles à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Service finances, achats, ressources

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 29 mars 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Le projet urbain du Carré de soie, initié par les collectivités à partir des années 2000, a permis la mutation urbaine d'un vaste secteur du centre-est de l'agglomération, situé sur les Villes de Villeurbanne et de Vaulx en Velin. Après l'ouverture du pôle de commerces et de loisirs et la mise en service du pôle multimodal de transports en commun, des opérations d'aménagements ont été lancées afin de contribuer à l'émergence de nouveaux quartiers offrant des équipements, des logements et des activités.

Dans ce contexte, la Métropole de Lyon souhaite poursuivre les expertises en concluant un marché d'études et d'expertises afin de décliner des thématiques aux différentes échelles d'intervention : le grand territoire, les secteurs d'aménagement et l'échelle de l'îlot.

Pour le grand territoire, cela se traduit par la mise en place d'une stratégie et d'un schéma directeur visant notamment :

- à poursuivre, approfondir, décliner, préciser le projet urbain élaboré en 2006 et actualisé en 2014-2015 dans le cadre de la démarche Second Souffle et poursuivre la définition du cadre du projet urbain sur les 500 hectares (précision et déclinaison trame urbaine et paysagère, réseau d'espaces publics, programmation de l'ensemble des fonctions urbaines, etc.),

- à mettre en place un document plan de référence permettant de lire les problématiques à l'échelle des 500 hectares et de guider les développements des sous-secteurs.

Au niveau des secteurs d'aménagement, il s'agit, entre autre, d'accompagner l'évolution du territoire par des études urbaines sur des secteurs identifiés qui intègrent l'ensemble des volets thématiques (trame paysagère, trame d'espaces publics, volet environnemental, analyse sociologique, programmation urbaine, organisation des déplacements, etc.).

A l'échelle de l'îlot, il est nécessaire de poursuivre l'accompagnement des opérations lancées par la production de certains éléments (notamment production des fiches de lots, cahier des charges de cession des terrains, participation aux commissions sur les concours privés, etc.).

Ce dispositif vise à assurer une cohérence des projets (sous-maîtrise d'ouvrage publique ou privée) sur l'ensemble du territoire et en assurant l'interface avec l'ensemble des champs concernés (développement durable, paysage et programmation urbaine).

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché d'études et d'expertises pour la mise en oeuvre du projet urbain Carré de Soie.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon expresse une fois 2 ans.

Le marché comporterait un engagement de commande minimum de 400 000 €HT, soit 480 000 €TTC, et maximum de 1 160 000 €HT, soit 1 392 000 €TTC pour la durée ferme du marché. Les montants relatifs à la période ferme sont identiques pour la période de reconduction.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 25 mars 2016, a classé les offres et choisi celle du groupement d'entreprises DUMETIER DESIGN, HYL, TRIBU LYON, ALPAVILLE, SEMAPHORES, WZ ET ASSOCIES, ROLAND RIBI ET ASSOCIES, LES ECLAIRAGISTES ASSOCIES, SAFEGE.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande concernant le marché d'études et d'expertises pour la mise en oeuvre du projet urbain Carré de Soie et tous les actes y afférents, avec le groupement d'entreprises DUMETIER DESIGN, HYL, TRIBU LYON, ALPAVILLE, SEMAPHORES, WZ ET ASSOCIES, ROLAND RIBI ET ASSOCIES, LES ECLAIRAGISTES ASSOCIES, SAFEGE pour un montant minimum de 400 000 €HT, soit 480 000 €TTC et maximum de 1 160 000 €HT, soit 1 392 000 €TTC pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon expresse une fois 2 années.

2° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 480 000 €TTC pour 2 années renouvelables une fois, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2016 et suivants - compte 617 - fonction 510 - opération n° 0P06O0984 mission Carré de Soie, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 220 000 € TTC en 2016,
- 260 000 € TTC en 2017.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 avril 2016.